

FORUM OUVERT : QUEL AVENIR POUR LA RECHERCHE DE PROVENANCE ?

ENTRE LA BELGIQUE ET LA RDC

RECOMMANDATIONS POUR UNE JUSTICE
HISTORIQUE ET PATRIMONIALE.

UN CADRE POUR LA RÉPARATION, LA
RECONNAISSANCE ET LA TRANSMISSION,

01. LE CONSTAT

**LE CADRE
ACTUEL EST
INSUFFISANT.**

JUSTICE VS. GESTION

La restitution n'est pas un simple enjeu patrimonial ou technique. C'est un enjeu de justice historique lié à une histoire de violence et de dépossession.

L'OPACITÉ DU SYSTÈME

L'absence de règles claires crée des blocages. Les restitutions dépendent aujourd'hui de la "bonne volonté" des institutions, laissant les communautés marginalisées.

OBJECTIF : Repenser le cadre scientifique, institutionnel, légal et social de la restitution

RESTITUER, C'EST IMAGINER L'AVENIR DES RELATIONS.

RESPONSABILITÉ BELGE

En tant qu'ancienne puissance coloniale, la Belgique a le devoir d'agir de manière proactive (auto-interpellation) sans attendre de demandes formelles.

INCLUSION RADICALE

Le processus ne peut plus exclure les sociétés civiles. Il faut reconnaître leur légitimité politique et épistémique.

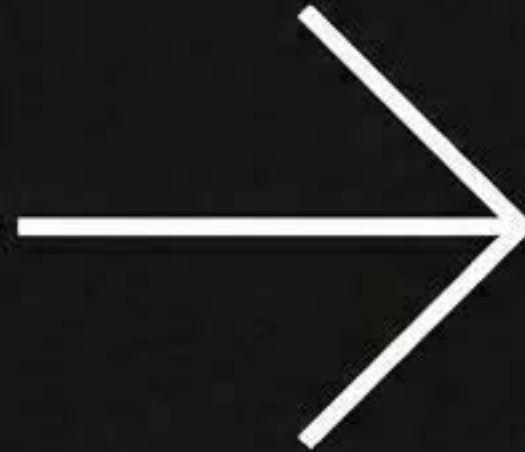
AU-DELÀ DE L'OBJET

La restitution interroge les narratifs et les transmissions. C'est un processus vivant de reconstruction des liens.

ORIGINE ET DESTINATAIRES

D'OÙ VIENNENT CES RECOMMANDATIONS ?

- Recherches par les équipes belgo-congolaises
- Ateliers avec la société civile en RDC
- Colloques académiques et muséaux à Kinshasa
- Closed workshops d'experts



À QUI S'ADRESSENT-ELLES ?

- Gouvernements (Belge et Congolais)
- Institutions muséales et Commission Mixte
- Bailleurs de fonds, citoyens et chercheurs

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE.

LE MODÈLE MUSÉAL

- Repenser le musée pour permettre une reconnexion aux objets.
- Favoriser la décentralisation et la création d'espaces communautaires.
- Instaurer un dialogue permanent.

LA MOBILITÉ

- Faciliter la circulation des chercheurs (visas, infrastructures).
- L'équité commence par la possibilité de se déplacer et d'accéder aux sources.

01

LES ARCHIVES

GARANTIR UN ACCÈS NON RESTREINT.

RECONNAISSANCE

Admettre l'importance cruciale des archives coloniales pour la mémoire et la recherche.

NUMÉRISATION

Améliorer et numériser les instruments de recherche pour les rendre accessibles à distance.

MÉDIATION

Allouer des budgets spécifiques pour expliquer ces archives aux personnes extérieures et non-expertes.

01. LES ARCHIVES (SUITE)

PARTAGER, RESTITUER ET CONCERTER.

PATRIMOINE COMMUN

Reconnaître le statut de patrimoine partagé des archives coloniales.

RESTITUTION

Négocier des accords bilatéraux pour la restitution des archives déplacées.

APPROCHE DIGITALE

Combiner restitution physique et numérique pour une durabilité inclusive (portail unifié).

RÉSEAU D'ARCHIVISTES

Favoriser la mobilité, la formation et soutenir les institutions de conservation congolaises.

02

PARTENARIATS & CO-CRÉATION

INSTITUTIONNALISER LA RECHERCHE POUR LA DURABILITÉ.

FIN DU TOP-DOWN

Faire émerger des initiatives portées par les envies de la population citoyenne plutôt que par les institutions seules.

RESPONSABILISATION

Les institutions doivent s'interroger sur leur propre gouvernance lors de la conception de projets.

ENGAGEMENT RDC

Le gouvernement congolais doit co-financer les projets pour limiter les asymétries de pouvoir.

02. PARTENARIATS (SUITE)

RECONNAÎTRE ET CORRIGER LES ASYMÉTRIES.

QUI DÉCIDE ?

Il faut questionner qui finance et qui décide des méthodes. Clarifier la définition réelle du partenariat.

[ESPACES DE NON-MIXITÉ]

Faciliter des espaces de travail entre diaspora afro-descendante et Congolais

VOCABULAIRE

Repenser les termes "partage" ou "co-crédation" dans un contexte où la réparation fondamentale n'a pas encore eu lieu.

03 CADRES LÉGAUX

UNE LOGIQUE DE JUSTICE HISTORIQUE, NON DE PREUVE DOCUMENTAIRE.

APPROCHE
ACTUELLE :
PREUVE

NOUVELLE APPROCHE : JUSTICE

1. RENVERSEMENT DE LA CHARGE DE LA PREUVE

Dans un contexte colonial structurellement inégal, on ne peut demander au Congo de prouver la violence.

2. PRÉSUMPTION DE CONTRAINTE

Mettre en place un mécanisme de présomption de violence pour les acquisitions coloniales.

3. PAS DE BLOCAGE

La recherche de provenance est utile mais ne doit ni conditionner ni retarder la restitution.

03. CADRES LÉGAUX (SUITE)

PRIORISATION ET CADRE SOUVERAIN.

URGENCE

Prioriser le rapatriement des restes humains et l'accès aux archives..

SOUVERAINETÉ LÉGISLATIVE

La RDC doit élaborer sa propre loi spécifique encadrant les restitutions pour affirmer sa position souveraine.

MÉCANISME BILATÉRAL

Créer une commission mixte RDC-Belgique (incluant la diaspora) et une plateforme standardisée.

04 SOCIÉTÉ CIVILE & CITOYENS

GOVERNANCE PARTAGÉE ET RECONNAISS- SSANCE.

- **INCLUSION STRUCTURELLE :** Nommer des Congolais de la diaspora dans les organes de décision (ex: MRAC).
- **RÔLE DE L'IMNC :** Intégrer l'Institut des Musées Nationaux du Congo dans la cogestion avant le retour physique.
- **PÔLE TRANSNATIONAL :** Créer un hub pour relier les voix congolaises à travers le monde.

04. SOCIÉTÉ CIVILE (SUITE)

DÉMOCRATISER, TRANSMETTRE ET RÉPARER.

RETOUR AUX COMMUNAUTÉS

Restituer aux communautés d'origine pour renouer avec l'histoire, pas seulement aux musées centraux.

OBJETS TOXIQUES

Interroger la sécurité des objets traités chimiquement dans les musées occidentaux.

SAVOIRS ENDOGÈNES

Créer des écoles pour transmettre les connaissances et éviter la réduction des objets au statut d'antiquités.

ÉDUCATION

Inverser le processus de 'démonisation' du patrimoine par l'éducation.

SYNTHÈSE DES PILIERS STRATÉGIQUES

1. LES ARCHIVES

Garantir
l'accès.

Numériser.

Reconnaitre le
statut de
patrimoine
commun.

2. PARTENARIATS

Corriger les
asymétries.

Financer la
recherche de
provenance
durable.

Responsabiliser.

3. CADRES LÉGAUX

Renverser la
charge de la
preuve.

Présomption de
contrainte.

Prioriser les
restes humains.

4. SOCIÉTÉ CIVILE

Inclure la
diaspora.

Restituer aux
communautés.

Démocratiser
l'accès.

